

**AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS
D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 37 ;

Article unique :

La commission a rendu les avis ci-après :

Type de convention	Établissements partenaires	Pays	Disciplines concernées	Vote
Double-diplômes <i>Renouvellement</i>	Université de Bayreuth	ALLEMAGNE	Droit	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 33 Avis défavorable : 0 Abstentions : 0 FAVORABLE
Accueil étudiants <i>Renouvellement</i>	Ministère Qatarien de l'éducation et de l'enseignement supérieur	QATAR	Droit	Nombre de votants : 33 Avis favorables : 33 Avis défavorable : 0 Abstention : 0 FAVORABLE

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

